AR Prefecture
043-214300212-20241127-430212411004-DE
Reçu le 03/12/2024

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu

République Française
Département de la Haute-Loire

Séance du 27/11/2024 . Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14; Exclus : 0

Date de la convocation : 21/11/2024 Date d'affichage : 22/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE - N CHARREL– C CIVEYRAC - Y COMUNELLO – P GOUY - C MOULIN - M RIVET - JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir : S. TEYSSONNEYRE à donné pouvoir à N. CHARREL
Y. AUBERT BRUN à donné pouvoir à H. RIGOLLIER
Excusé : P. COLMACHE

Secrétaire de séance : JJ STOECKLIN
Elu supplémentaire : JL MASSON

4 – DETR 2025

Monsieur le Maire expose le projet de Voirie pour les routes communales à la Combelle, le clapier et les Freytis, environ 800 m pour la totalité.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) entre 20 et 40 %.

Au carrefour Avenue de Bazac, il faudrait aménager la sécurité pour les piétons et les enfants des écoles pour se rendre au Tir sportif. La DETR peut financer les études et travaux permettant d'aménager les espaces publics entre 20 et 60 % (trottoirs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation du projet
- Autorise le Mairie à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 27/11/2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire

MAIRIE DE BEAULIEU 43